

Protection maternelle et infantile (PMI) :

des professionnels de santé
à votre service



Département d'Ille-et-Vilaine
Service accueil du jeune enfant - PMI
1, avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 02 38 62

Pour en savoir plus :
Info sociale en ligne
Tél. : 0 810 20 35 35
(N° Azur, coût d'une communication
locale à partir d'un fixe)

www.ille-et-vilaine.fr

Les permanences
et consultations
près de chez vous

Novembre 2011 - D-FEC-111-001 - Crédit photo : Cg85
Papier issu d'une gestion durable des forêts



Pour tous renseignements ou compléments d'informations,
n'hésitez pas à contacter le Cdas le plus proche de chez vous :





Le Département d'Ille-et-Vilaine a fait de la petite enfance et de la jeunesse, une de ses priorités.

➤ Au sujet de votre enfant

Vous souhaitez vous assurer que tout va bien, vous vous posez des questions, vous rencontrez des difficultés.

Des professionnels de santé, spécialistes de la petite enfance, sont prêts à vous rencontrer, vous accompagner, vous conseiller, et ce dans le respect de vos choix.

Les consultations PMI sont gratuites, cependant n'oubliez pas d'apporter votre carte vitale* !



Certains examens médicaux à caractère obligatoire peuvent donner lieu à un remboursement. Une feuille de soins sera dans ce cas transmise par voie électronique sécurisée au moyen de la carte vitale de la mère ou future mère de l'enfant.

** Conformément à la loi informatique et libertés, vous avez un droit d'accès et de rectification sur les renseignements vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit par écrit auprès du Département d'Ille-et-Vilaine - Service Accueil du jeune enfant PMI - 1, avenue de la Préfecture - 35042 Rennes Cedex.*

Votre Centre départemental d'action sociale (Cdas) vous accueille et vous propose les services suivants :

➤ Des consultations infantiles

Ces consultations gratuites pour les familles sont réalisées par des médecins avec la participation d'infirmières puéricultrices et d'auxiliaires de puériculture.

Ces professionnels de santé assurent le suivi médical préventif de votre enfant (dont les examens obligatoires de 0 à 6 ans) : surveillance de la croissance, vaccination, alimentation, développement...

➤ Des permanences de puériculture

Ces permanences sont assurées par des infirmières puéricultrices et/ou auxiliaires de puériculture.

Ces professionnels de santé sont à votre disposition pour vous écouter, échanger autour de votre enfant et répondre à toutes vos questions : pesée, alimentation, soutien à l'allaitement, sommeil, éveil...

Ces permanences sont proposées avec ou sans rendez-vous lors des permanences libres.

Les infirmières puéricultrices peuvent aussi venir à votre domicile sur rendez-vous.

Parmi les missions PMI, un bilan en école maternelle est proposé à tous les enfants de 3-4 ans en Ille-et-Vilaine.

Tous ces services sont proposés dans l'ensemble des Cdas du département d'Ille-et-Vilaine.